

## Plus de 700 Fonds de dotations au 1 août 2011

Consultez l'annuaire du CFF : <http://www.centre-francais-fondations.org/annuaire-du-cff>

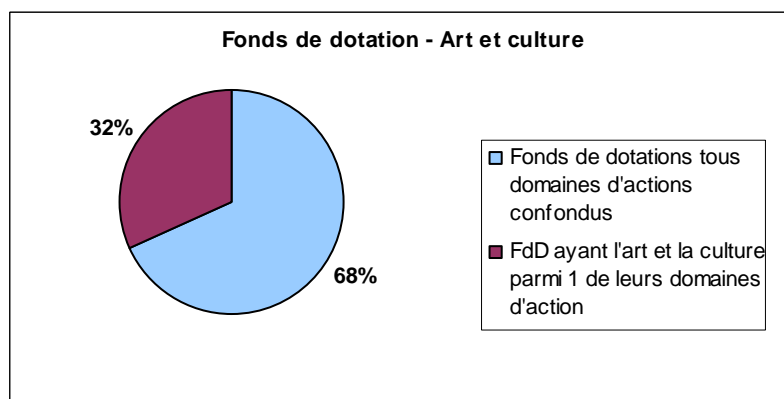
Au 1<sup>er</sup> août 2011, la France compte plus de 700 fonds de dotation. Créés depuis le 11 février 2009, date du décret d'application, ils se répartissent sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des champs de l'intérêt général. Nous observons néanmoins des tendances qu'il nous paraît intéressant d'exposer.

*"Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général."*<sup>1</sup>

### Les domaines d'actions des fonds de dotation

L'étude « les fonds et fondations en France de 2001 à 2010 »<sup>2</sup> démontre une croissance forte du nombre de fondations agissant sur la santé, l'action sociale et l'éducation. La répartition des fonds de dotation selon leur domaine d'action semble confirmer cette tendance avec 174 fonds de dotation (soit 25 %) ayant **l'enseignement et la formation initiale** parmi l'un de leurs domaines d'action déclarés, 161 fonds de dotation se concentrent sur les **services sociaux** (soit 23 %) et 133 fonds de dotation (soit 19 %) font de la **santé** une de leurs missions prioritaires.

Plus surprenant, le segment le plus important est constitué des fondations qui comptent **l'art et la culture** parmi leurs domaines d'action avec 221 fonds de dotation (soit 32 %), c'est donc le premier axe d'activité des fonds de dotation en France.



<sup>1</sup> Extrait de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008

<sup>2</sup> *Les fonds et fondations en France de 2001 à 2010*, mai 2011, Observatoire de la Fondation de France et Centre Français des Fonds et Fondations

Dans des proportions moindre mais néanmoins significatives nous retrouvons successivement l'**environnement** avec 99 fonds de dotation (soit 14 %), les **sciences sociales** avec 94 fonds de dotations (soit 13 %) et les **sciences** avec 79 fonds de dotation (soit 11 %).

Il est important de préciser que nous ne possédons pas de données concernant le domaine d'action principal de chaque fonds de dotation. Sont analysées ici tous les domaines d'action déclarés à leur création par les fonds de dotation. Le classement thématique est effectué par le Centre Français des Fonds et Fondations à la lecture des objets statutaires des fonds de dotation. Certains fonds énumèrent des missions nombreuses qui ne sont pas toutes mises en œuvre.

Au moins 1 des domaines d'actions	Nbre de FdD	% sur 700 FdD
Arts et culture	221	32%
Enseignement et formation initiale	174	25%
Services sociaux	161	23%
Santé	133	19%
Environnement	99	14%
Sciences sociales	94	13%
Sciences	79	11%
Emploi et environnement de travail	54	8%
Philanthropie, bénévolat et secteur non lucratif	58	8%
Divertissements et sports	49	7%
Développement de la communauté	40	6%
Société civile, loi, droits du citoyen	31	4%
Relation internationales	23	3%
Religion	13	2%
Protection des animaux	13	2%

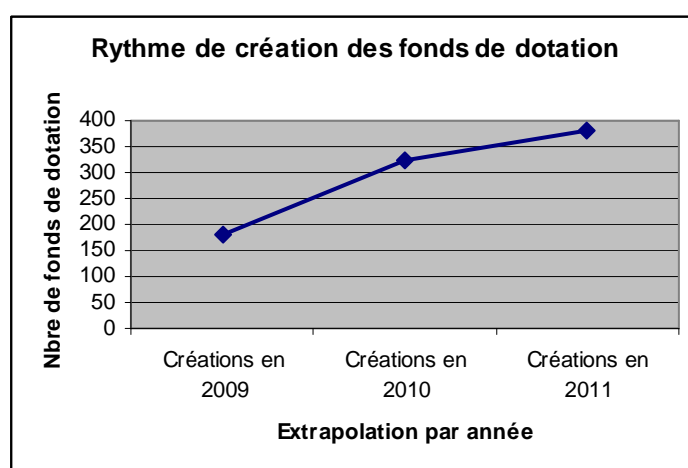
*Le total est supérieur à 100% car un fonds de dotation peut compter plusieurs domaines d'action*

## Rythme de création des fonds de dotation

En 2009, 159 fonds de dotation ont été créés à compter de la parution du décret d'application n°2009-158 du 11 février 2009, il s'est donc créé 1 fonds de dotation tous les deux jours cette année là.

En 2010, 323 fonds de dotation ont été créés soit un peu moins de 1 par jour.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 juillet 2011 il s'est créé 217 fonds de dotation, soit 1 fonds de dotation par jour depuis le début de l'année 2011.



Avec un rythme de création moyen annuel de plus de 45 % la cadence de création des fonds de dotation est donc loin de se stabiliser.

## Répartition géographique

Malgré une très grande concentration en Île-de-France avec 325 fonds de dotation, l'ensemble du territoire français s'est approprié ce nouvel outil juridique. Les régions Rhône-Alpes et PACA se démarquent très clairement avec respectivement 67 et 50 fonds de dotation. L'Aquitaine, le Pays de la Loire et la Bretagne font une percée remarquable cumulant 86 fonds de dotation dans un territoire à contrario peu dynamique en matière de création de fondations RUP ou d'entreprise. Les départements d'Outre-mer ne sont pas négligeables puisqu'ils comptent ensemble 17 fonds de dotation contre 12 fondations. La répartition géographique des fonds de dotation n'est pas sans rappeler celle des fondations, en effet, les 5 régions qui comptent le plus grand nombre de fonds de dotation sont aussi les régions les plus denses en terme de fondations.

**Source :** 701 fonds de dotation répertoriés du 11 février 2009 (date de parution du décret d'application) au 31 juillet 2011 dans l'annuaire du Centre Français des Fonds et Fondations.

